

liens d'intérêt mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Selon l'article 13 al. 2 de la loi sur l'information, tel est le cas des intérêts suivants: a) les activités professionnelles; b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public; c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale; d) les fonctions politiques exercées; e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêt.

6. Questionnaire: vous trouvez sur vos pupitres un questionnaire relatif à la communication institutionnelle du Parlement fribourgeois. M^{me} Currat, collaboratrice du Secrétariat général du Grand Conseil, suit une formation postgrade en communication et réalise actuellement un travail sur le développement de la communication du Grand Conseil. Je vous saurais donc gré de bien vouloir remplir ledit questionnaire d'ici à jeudi et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet auprès des huissiers. Les résultats obtenus vous seront transmis ultérieurement. De plus, si vous avez des questions à lui poser, n'hésitez pas à l'aborder directement. Merci de votre collaboration!

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Mandat MA4017.09 Andrea Burgener Woeffray/Guy-Noël Jelk/Hugo Raemy/Christian Marbach/François Roubaty/René Thomet (remplace Martin Tschopp, démissionnaire)/Ursula Krattinger/Pierre Mauron/Valérie Piller Carrard/Raoul Girard (financement initial pour la création de places d'accueil extrascolaire)¹

Prise en considération

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Je déclare donc être vice-présidente de la Fondation suisse pour la protection de l'enfant et être la maman de trois enfants dont les grands-parents vivent hors canton et qui a toujours fait appel à des structures d'accueil extrafamilial afin de pouvoir concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle.

Le mandat que nous traitons a été déposé le 8 octobre 2009 à un moment où l'introduction de la deuxième année d'école enfantine faisait sentir un grand besoin de places d'accueil extrascolaire. Notre demande était double. D'une part, nous demandions d'apporter un soutien financier unique à hauteur de 3000 francs à chaque place d'accueil extrascolaire créée entre le

début de l'année scolaire 2009 et le début de l'année scolaire 2013, donc pendant quatre ans. Cette demande du mandat a été intégrée dans le projet de loi que nous traiterons tout à l'heure.

Des fois, il est payant d'avoir de la patience et d'attendre l'occasion pour intégrer une demande dans des travaux en cours. Mais il faut le dire, le Conseil d'Etat a, contrairement à notre demande, diminué la période de contribution financière d'une année à trois ans. Nous allons revenir sur ce sujet dans le courant des débats sur les structures d'accueil extrafamilial de jour.

Die Antwort des Staatsrates kommt spät, aber das Warten hat sich gelohnt – zumindest teilweise: Der Staatsrat nimmt die Anregung einer befristeten Anschubfinanzierung für Plätze der ausserschulischen Betreuung auf und hat sie in den Gesetzesentwurf über die familienergänzenden Tagesbetreuungsstrukturen integriert. Das kann uns nur Recht sein, auch wenn die Anschubfinanzierung zeitlich auf drei Jahre gekürzt wurde.

Hingegen sähen wir Sozialdemokratinnen und Sozialdemokraten es gerne, wenn auch retroaktiv, zu Beginn der Anschubfinanzierung, Gemeinden eine finanzielle Anerkennung für bereits geschaffene Plätze erhalten würden. Einige Gemeinden sind es, welche dem Grundsatz der kantonalen Verfassung zur Vereinbarkeit von Familie und Beruf nachgekommen sind, bevor der Staat sich nun damit befasst. Finanziell müsste eine rückwirkende Zahlung tragbar und vor allem müsste sie vertretbar sein.

Dans le mandat, nous demandons, d'autre part, d'apporter un soutien financier de 3000 francs pour chaque place créée avant le démarrage du programme d'incitation proprement dit et qui devrait, selon la proposition du Conseil d'Etat, débiter dès l'année scolaire 2011/2012. Pourquoi? Parce que nous estimons que les bons élèves ont des fois également droit à une récompense parce que les communes qui ont créé des structures d'accueil extrafamilial ont contribué et, en le faisant, à la conciliation entre la vie familiale et professionnelle, bien avant l'Etat. Ces communes ont, d'une manière directe, favorisé l'économie.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat défend l'idée qu'un paiement rétroactif serait dépourvu de tout effet incitatif. Cela est vrai mais le paiement rétroactif honorerait les communes qui ont rempli les exigences de la Constitution cantonale bien avant que l'Etat les suive. A nous, chers Collègues, de décider parmi ces deux argumentations. C'est pourquoi le groupe socialiste accepte de séparer le présent mandat en deux parties, tel que proposé par le Conseil d'Etat, et il acceptera par la suite les deux parties. Cette manière de procéder reflètera mieux la volonté de notre parlement.

Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA). En tant que membre du comité de la Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires, j'ai un intérêt dans ce dossier. Dans sa réponse aux auteurs du mandat, le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité de développer l'offre d'accueil extrascolaire dans le canton, nécessité devenue plus pressante suite à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Après moult études et rapports réalisés au cours de ces dernières années démontrant l'importance d'offrir un nombre suffisant de structures d'accueil extrascolaire, le canton de Fri-

¹ Déposé et développé le 18 octobre 2009, BGC p. 1819; réponse du Conseil d'Etat le 3 mai 2011, BGC p. 1316.

bourg va enfin décoller. La loi sur les structures d'accueil extrafamilial, soumise aux députés durant cette session, marquera l'événement d'une pierre blanche. Le mandat dont il est question y aura contribué, demandant l'introduction d'un soutien incitatif pour toute nouvelle place d'accueil extrascolaire créée entre 2009 et 2013 ...mais rien n'est parfait!

Dans sa proposition au Grand Conseil de n'accorder ce soutien qu'à partir de la rentrée 2011, le Conseil d'Etat, comme l'a précisé la députée Burgener, pénalise une fois de plus les bons élèves. Ceux qui ont ouvert la voie sont bien mal récompensés tandis que la manne de l'Etat va aux derniers arrivés. Les vrais gagnants, fort heureusement, seront les parents puisque cette incitation financière devrait permettre d'accélérer le processus.

Le groupe démocrate-chrétien se réjouit de ce pas de plus en faveur des familles, permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle; il soutiendra le fractionnement.

Le groupe démocrate-chrétien se prononcera à l'unanimité en faveur de la proposition du Conseil d'Etat de soutenir financièrement les places d'accueil extrascolaire créées entre la rentrée scolaire 2011 et 2013. Il s'opposera, dans sa grande majorité, au soutien financier des places créées avant la rentrée scolaire 2011.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Notre groupe Alliance centre gauche soutient à l'unanimité ce mandat tel qu'il est présenté par les mandataires et, s'il est fractionné, ce mandat sera à tout moment soutenu parce qu'il est également important pour nous de ne pas pénaliser des personnes ou des communes qui ont déjà fait leur travail. Nous trouvons que c'est une injustice d'autant plus que notre canton a les moyens de donner ce montant-là pour soutenir les accueils extrascolaires.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du mandat concernant le financement initial de la création de places d'accueil extrascolaire. Après délibérations, il se rallie à l'unanimité à la version du Conseil d'Etat. En effet, le groupe libéral-radical accepte de fractionner le mandat en deux parties. Il soutiendra le soutien financier pour des places d'accueil extrafamilial tel que présenté dans la future loi mais ne peut soutenir un effet rétroactif tel que demandé par les mandataires. Ce fonds cantonal doit garder son rôle initial, c'est-à-dire un seul et unique but incitatif.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a analysé le mandat déposé par nos collègues du groupe socialiste. Les auteurs du mandat invoquent l'article 59 de la Constitution fribourgeoise demandant que l'Etat crée des conditions-cadre afin de permettre de concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

Je vous rappelle que notre groupe s'était opposé à cette nouvelle Constitution car on n'en connaissait pas les coûts et qu'ils allaient exploser sans que l'on puisse les maîtriser. Ce mandat va exactement dans la direction que nous voulions éviter. Notre groupe va entrer en

matière pour soutenir le projet de loi proposé par le Conseil d'Etat, comme nous le demande la Constitution cantonale, mais notre groupe refusera ce mandat, qui va trop loin. Nous sommes surpris que le Conseil d'Etat demande le fractionnement de ce mandat. Il prend quelques éléments qui semblent intéressants. Nous regrettons qu'il n'ait pas eu le courage de le refuser.

Le mandat est un outil qui permet au Grand Conseil de demander au Conseil d'Etat de prendre des mesures qui sont de sa compétence. Ce mandat devrait être déclaré irrecevable car il met en cause des règles figurant dans une loi, une loi que nous allons voter tout à l'heure.

Avec ces quelques propos, notre groupe refusera ce mandat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui se sont prononcés en faveur de la proposition du Conseil d'Etat. Comme les deux mandataires, le Conseil d'Etat souhaite privilégier la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et soutient l'idée de développer le nombre de places en accueil extrascolaire. Au moment de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, ce sont des conditions-cadre qui sont extrêmement importantes à mettre en place.

En ce qui concerne les différentes interventions sur l'effet rétroactif, l'idée d'un programme d'impulsion, justement, ce n'est pas de revenir sur des ouvertures de structures qui sont déjà faites mais c'est bien d'avoir un effet d'impulsion pour les communes qui n'ont pas encore développé des structures d'accueil extrascolaire. Je crois qu'il n'y a pas de perdants. Pour toutes les communes ayant déjà mis en place ces structures d'accueil, on voit que cela répond aux besoins des familles de ce canton. Je ne peux que féliciter les communes qui l'ont fait et qui retirent aussi le bénéfice des structures qu'elles ont mises en place.

Pour l'effet rétroactif, j'aimerais encore dire que cela crée un précédent. Je crois qu'on ne l'a pas fait dans d'autres lois. Cela n'a pas été fait non plus dans la loi sur les fusions par exemple. Il y a aussi des communes qui ont fusionné – à l'exemple de Bulle – qui, avec la nouvelle loi, si elles fusionnaient aujourd'hui toucheraient certainement beaucoup plus que ce qui a été touché. Il n'est pas possible de revenir sur les effets rétroactifs. Le montant qui serait mis à la charge l'Etat est d'environ 500 000 francs; c'est 166 places entières qui ont été créées depuis 2009. Donc, ce que le Conseil d'Etat vous propose, c'est de soutenir la création d'un fonds qui est proposé dans la loi sur les accueils extrafamiliaux depuis 2011. Donc tous les projets déposés pour la rentrée 2011 auront le soutien du programme d'impulsion, c'est neuf projets qui sont actuellement déposés auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous propose de séparer le présent mandat en deux parties, d'accepter un soutien financier pour les places d'accueil créées à partir de la rentrée 2011–2012, donc déjà pour les projets de cette rentrée et des rentrées 2013 et 2014, et de rejeter

le soutien financier pour le soutien de places d'accueil extrascolaire créées avant la rentrée 2011.

C'est avec ces remarques que je vous invite à soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

– Au vote, le fractionnement de cet objet est accepté par 83 voix contre 11 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 83.*

Ont voté en défaveur du fractionnement:

Brönnimann (SC, UDC/SVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 11.*

Se sont abstenus:

Cardinaux (VE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce mandat (soutien aux places d'accueil créées après la rentrée scolaire 2011) est acceptée par 82 voix contre 12. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de

Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 82.*

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 12.*

Se sont abstenus:

Peiry C. (SC, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce mandat (soutien aux places d'accueil créées avant la rentrée scolaire 2011) est refusée par 60 voix contre 37. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 37.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand

(GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 60.*

– La première fraction de ce mandat sera mise en œuvre dans le cadre du projet de loi N° 238 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE; voir plus bas).

Rapport N° 252 sur le postulat P2032.08 Hugo Raemy/Martin Tschopp – égalité des chances entre hommes et femmes dans l'administration fribourgeoise¹

Discussion

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Ich bin Staatsangestellter und Lehrer und wäre als solcher von der Untersuchung betroffen.

Drei Jahre sind seit der Einreichung des Postulats bis zum vorliegenden Bericht vergangen. Das ist eine lange Zeit. Es scheint, dass sich der Staatsrat mit der Ausarbeitung des Berichtes schwer getan hat, auch wenn wir uns bewusst sind, dass eine umfassende Logib-Analyse viel Zeit in Anspruch nimmt.

Erstes Fazit des Berichtes: Es gibt noch viel zu tun. Obwohl wir anerkennen, dass der Kanton, wie in Kapitel 2.3 erwähnt, schon viel für die Chancengleichheit getan hat, deckt der Bericht noch verschiedene Probleme auf, welche vertiefter analysiert und konkret angegangen werden müssen.

Ich nehme zu den einzelnen Kapiteln punktuell Stellung und werfe ein paar Fragen auf:

Zur Datenerhebung: Hier stellt sich die Frage, weshalb Ärztinnen und Ärzte sowie die Lehrpersonen, ein zahlenmässig nicht zu unterschätzender Anteil der Staatsangestellten, von der Untersuchung ausgeschlossen wurden. Das ist der Grund, weshalb ich trotzdem nicht betroffen bin. Darauf haben wir im vollständigen Bericht auch keine befriedigende Antwort erhalten.

Zur Lohnungleichheit: Der Gesamtunterschied von 18,2% zwischen den Frauen- und Männerlöhnen und der Unterschied von 23% bei den Kaderlöhnen ist doch sehr gross. Wir gehen mit dem Staatsrat einig, dass diese Differenz einer vertieften Analyse unterzogen werden muss – um so mehr, da sich der Unterschied seit einem Jahrzehnt kaum verändert hat. Der auf das Geschlecht zurückzuführende Lohnunterschied beträgt 4,5%. Dieser liegt zwar innerhalb der von Logib definierten Toleranzgrenze von 5%, es liegt jedoch in der Kompetenz des Staatsrates, diesen Wert zu definieren und nach unten zu korrigieren. Nach Bundesverfassung und Gleichstellungsgesetz besteht Null-Toleranz, was unserer Meinung nach auch für den Staatsrat und den Kanton das Ziel sein muss.

Zum beruflichen Fortkommen: Mit einem Frauenanteil von 24,2% im oberen und obersten Kader ist der Kanton Freiburg sicher weit von der Chancengleichheit entfernt. Je höher die Lohnklasse, desto tiefer der Frauenanteil. Frauen sind, wenn überhaupt, in Kaderpositionen nur im unteren und mittleren Kader anzutreffen. Eine vertiefte Erforschung der Gründe ist auch hier unabdingbar.

Ein Problembereich ist sicher die Teilzeitarbeit. Man trifft sie vor allem bei Frauen an; der Bericht bestätigt dies. Teilzeitarbeit ist eine gute Möglichkeit, Beruf und Familie miteinander zu verbinden, und muss gefördert werden – für Frauen und für Männer. Es stellt sich die Frage, ob weibliche Teilzeitangestellte bei der Besetzung von Kaderpositionen gegenüber den häufiger Vollzeit arbeitenden Kollegen benachteiligt werden. Teilzeitarbeit muss bis in die höchsten Kaderpositionen möglich werden und sein. Auch muss überprüft werden, ob Vollzeit arbeitende Kadermitglieder in eine höhere Lohnklasse eingestuft werden als ihre Teilzeit arbeitenden Kolleginnen und Kollegen – es sind vor allem Kolleginnen.

Zu den Ausbildungsanforderungen und zur Weiterbildung: Die in der Kantonsverwaltung angestellten Frauen sind durchschnittlich schlechter ausgebildet als ihre männlichen Kollegen. Bewerben sich weniger Frauen mit höherer Ausbildung beim Staat oder werden ihnen einfach die Männer vorgezogen? Wie sieht es mit dem Zugang zu Weiterbildungen aus? Dies wird im Bericht kaum beleuchtet. Profitieren beispielsweise Männer eher von der Möglichkeit eines Nachdiplomstudiums oder anderer Weiterbildungen, um ihre Karriere zu fördern, oder bestehen für Frauen die gleichen Chancen?

Die erwähnten bestehenden Massnahmen haben unbestritten zur Förderung der Gleichstellung beigetragen. Ganz wichtig erscheint uns weiter die Förderung von ausserschulischen und familienergänzenden Betreuungsplätzen, welche es ermöglichen, Beruf und Familie noch besser miteinander zu verbinden. Mit dem gleich nachfolgenden Gesetzesentwurf 238 haben wir die Möglichkeit, einen weiteren Schritt zu einem genügenden Betreuungsangebot zu machen. Es braucht aber weitere konkrete Massnahmen. Die Analyse und der vorliegende Bericht sind ein erster Schritt und eine gute Grundlage. Jetzt müssen aber Taten folgen. Nur so kann das Ziel einer Gleichstellung längerfristig erreicht werden. In dem Sinn unterstützen wir den Staatsrat in seiner Absicht, einen Plan zur Gleichstellung von Mann und Frau zu erstellen. Eine Definition der Rahmenbedingungen und der angestrebten Ziele ist wichtig, um die Chancengleichheit messbar zu machen. Ebenso unterstützen wir die Bildung einer Arbeitsgruppe. Eine eingehende und vertiefte Situationsanalyse in allen Direktionen ist unabdingbar.

Wir sind gespannt auf die Resultate und werden die Umsetzung des Planes beobachten, unterstützen und begleiten. In diesem Sinn nehmen Martin Tschopp, ich und die SP-Fraktion Kenntnis vom Bericht.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat relatif à l'égalité hommes-femmes dans l'administration. Compte tenu de la situation actuelle pré-

¹ Message pp. 1269ss.